

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Ardennes.

Clarisse STEIN, Inspectrice d'académie des Ardennes.

Service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports

Affaire suivie par : Kadir Maizi

Tél : 03 51 74 02 11

Mél : kadir.maizi@ac-reims.fr

Adresse :

20 avenue François Mitterrand

08000 Charleville-Mézières

Annexe départementale : procédure de candidature AMI Guide ASSO, département des Ardennes.

Contexte départemental

Dans les villes, les quartiers et les villages, au cœur des communautés de toutes générations, les associations jouent un rôle essentiel au quotidien : animation des territoires, activités sportives et culturelles, soutien aux publics fragiles, espaces de dialogue et de participation citoyenne... . Le nombre d'associations actives dans le département varie entre 5000 et 5500, reflétant la diversité et la vitalité du tissu associatif local. En 2024, le nombre de bénévoles dans le département est estimé entre 47 000 et 50 000, illustrant l'engagement et la mobilisation active des citoyens au service des diverses initiatives et actions associatives locales.

Cette année, le département des Ardennes poursuit activement le déploiement de ce programme national du « Guide Asso », qui offre une véritable opportunité aux associations locales. En effet, dès cette année, elles pourront accéder à des espaces labellisés spécialement conçus pour l'orientation, l'information et l'accompagnement des usagers. Ces espaces seront répartis sur l'ensemble du département, avec une attention particulière accordée aux territoires ruraux, afin de garantir un accès équitable aux ressources et aux services d'accompagnement pour toutes les associations, indépendamment de leur localisation géographique.

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI), vise à associer dans la démarche de déploiement un co-animateur et constitue ainsi une opportunité pour lancer un véritable chantier de structuration d'une offre inédite en faveur de tous les acteurs associatifs.

Le co-animateur retenu, qui travaillera aux côtés du délégué départemental à la vie associative et de la référente « Guide Asso » du service départemental de l'engagement de jeunesse et sports des ARDENNES, sera chargé en particulier :

- de construire un diagnostic départemental approfondi afin d'identifier l'offre existante,
- d'apporter une aide à la décision quant à la définition d'un maillage pertinent de l'offre de services proposées aux usagers et aux acteurs associatifs,
- d'assurer la montée en compétence des structures ayant obtenu une labellisation.

L'objectif est d'assurer une couverture complète du département avec des structures labellisées **Guid'Asso**, proches des acteurs associatifs et ce, sur tous les domaines rencontrés au sein du champ associatif (sport, culture, social, animation, solidarité...).

Les candidatures attendues devront être adaptées à la configuration spécifique du département par des porteurs d'une co-animation disposant d'une part, d'un ancrage territorial avéré, en particulier dans les zones rurales éloignées des centres urbains et d'autre part, pouvant mobiliser une expertise durant toute la durée du déploiement du dispositif.

Procédure adaptée au département des Ardennes

1- Constitution du dossier de candidature et modalités de dépôt.

Un dossier de candidature, intitulé « mémoire technique de candidature AMI GUIDE ASSO ARDENNES » est constitué d'un seul dossier consolidé et paginé, sous format numérique en format pdf. Ce document est assorti de l'ensemble des pièces justificatives, numérotées et référencées dans le sommaire du document consolidé.

Le candidat pourra s'appuyer utilement sur les éléments précisés dans la partie 2, ci-après du présent document intitulé : constitution du dossier de candidatures et critères de jugement des offres.

1.1 Date limite de dépôt de candidature : vendredi 7 mars 2025 à 12h00, délai de rigueur, par voie dématérialisée à l'adresse suivante (horodatage de réception faisant foi). **Aucun pli papier** ne pourra être pris en compte ou déposé.

L'envoi du dossier de candidature doit se réaliser à l'adresse suivante : sdies08@ac-reims.fr

Attention, il est nécessaire de s'assurer que le format de l'ensemble du dossier de candidature dématérialisé n'excède pas 5 giga octets afin de garantir l'effectivité de sa transmission. Il ne pourra être opposé une non-conformité technique faisant obstacle au dépôt dans le délai imparti, si ce format n'est pas respecté.

Le soumissionnaire doit transmettre son offre de candidature en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, le service n'ouvrira que la dernière offre reçue dans le délai fixé pour la remise des offres.

En cas d'oubli d'un document après envoi de votre offre, toujours dans le délai imparti, pensez à retourner tout le dossier et non uniquement le dit document.

Un accusé de réception vous sera délivré pour tout dossier complet et déposé dans le délai imparti.

1.2 Profil des candidatures souhaitées et traitement des demandes de complément d'information :

La candidature doit être portée par un porteur unique ou un consortium, à l'appréciation du pouvoir adjudicateur.

Toutefois, les candidatures présentées par un porteur unique seront privilégiées par souci d'efficience et d'efficacité.

Dans le cas d'une candidature unique présentée sous forme d'un consortium, il est attendu une répartition précise des tâches et des fonctions des deux acteurs, des quotités horaires prévisionnelles distinctes, en identifiant les personnes physiques concernées.

En complément, il sera valorisé la recherche d'une candidature pouvant présenter un ancrage local opérationnel, qui couvre l'ensemble du département avec de préférence des antennes, des annexes, et/ou un réseau d'appui ou des sites délocalisés.

Les candidats présenteront le profil d'un seul co-animateur (pas de binôme ou de collectif de salariés et/ou de bénévoles...). Toute demande de précision sur la question de la structuration d'un éventuel consortium, avant tout dépôt de candidature dans le délai fixé, pourra se faire auprès du DDVA des ARDENNES uniquement par courriel à l'adresse suivante :

sdjes08@ac-reims.fr

Plus globalement, par souci d'équité de traitement des candidats, toute demande de complétude, de précisions sur les modalités de candidatures seront partagées à l'ensemble des soumissionnaires, en respectant les confidentialités par diffusion individuelle. Ces demandes de précisions devront impérativement être réalisées par courriel à l'adresse indiquée, minimum 8 jours calendaires avant la date de remise des candidatures.

1.3 Désignation du co-animateur.

L'ensemble des candidatures éligibles seront soumises à l'évaluation du Collège départemental de labellisation. La réunion du Collège se tiendra au plus tard **le 28 mars 2025** et la date prévisionnelle de notification interviendra avant les vacances de Pâques.

A compter de la date de réception de la notification par lettre recommandée assorti d'un envoi par courriel, le porteur retenu disposera de 15 jours pour transmettre par courriel à l'attention de la référente Guide ASSO du SDJES des ARDENNES :

- La fiche de poste modifiée et l'avenant au contrat, si le salarié désigné en interne est déjà en poste sur d'autres missions ;
- La fiche de poste validée par la gouvernance de l'association et publiée en cas de recrutement.

La notification vaudra ordre de service et indiquera la date de démarrage des travaux avec l'indication d'une date de réunion fixée par le DDVA en présentiel dans les locaux de la DSDEN des ARDENNES.

Uniquement dès réception de la notification de la décision d'attribution par le collège départemental de labellisation, la structure lauréate, devra ensuite remplir un dossier de demande de subvention à l'aide d'un formulaire CERFA n°12156*05 et le retourner par mail dès réception de la notification d'attribution au SDJES de leur département à l'adresse suivante : sdjes08@ac-reims.fr et de mettre en copie systématiquement, la référente du dossier à l'adresse suivante sofia.thmouni@ac-reims.fr

2- Constitution du dossier de candidature et critères de jugement des offres.

La structure soumissionnaire devra candidater en transmettant un document consolidé, intitulé « mémoire technique de candidature AMI Guide ASSO ARDENNES » visant à s'assurer

de la capacité du candidat à disposer des pré-requis nécessaire pour la réalisation de la mission de co-animateur pour l'ensemble des phases du déploiement du dispositif guide asso.

Ce dossier de candidature, devra être signé par la personne disposant des délégations de pouvoirs et de compétences, l'autorisant à candidater au nom de la structure.

Afin de pouvoir réaliser ce mémoire technique, le candidat pourra s'appuyer utilement sur les critères d'analyse du projet, détaillés ci-après.

Les structures candidates sont invitées à veiller à inclure ces différents éléments de réponse dans leur dossier de candidature.

L'offre sera évaluée sur la base unique de la valeur technique de l'offre sur un total de 50 points. Celle-ci sera jugée au regard de la clarté et de la pertinence des informations contenues dans le mémoire technique de candidature du soumissionnaire (cadre de réponse technique et documents justificatifs éventuels relatifs aux moyens humains et logistiques dédiés, assurances...) et notée conformément aux sous-critères détaillés ci-dessous :

Désignation	Points
Sous-critère n°1 : Appréciation de la reformulation des objectifs de la mission – 10 points Démonstration par le candidat de sa compréhension de la mission et notamment de ses enjeux, des attendus de la mission, de son rôle précis sur le plan méthodologique, opérationnel, administratif et de l'expertise à fournir en prenant en compte les contraintes calendaires.	Très satisfaisant : 10 Satisfaisant : 7,5 Moyennement satisfaisant : 5 Peu satisfaisant : 2,5 Non fourni : 0
Sous-critère n°2 : Appréciation de la méthodologie de travail proposée pour l'exécution de la mission de réalisation de la phase diagnostic et de la phase d'accompagnement et de montée en compétences des structures labellisées – 20 points Appréciation de la démarche méthodologique détaillée dans le mémoire technique de candidature, incluant notamment l'organisation proposée, la méthodologie détaillée de réalisation des deux phases, la qualité et le type des supports d'exploitation et de présentation des données, la réalisation des différentes actions de prospections auprès des différents acteurs et bénéficiaires le cas échéant, l'estimation de l'allocation horaire des ressources humaines mobilisées pour chacune des phases, la méthode envisagée pour travailler avec le DDVA et la réalisation des reportings et/ou des points en présentiels..., ainsi que l'organisation proposée garantissant respect des délais dans la réalisation des missions et de la fourniture des livrables attendus.	Très satisfaisant : 20 Satisfaisant : 15 Moyennement satisfaisant : 10 Peu satisfaisant : 2,5 Non fourni : 0

Sous-critère n°3 : Appréciation de l'expertise et de la capacité contributive et technique du soumissionnaire – 20 points Appréciation, au regard des indications fournies dans le cadre du mémoire technique de candidature et de la liste de références de moins 5 ans fournie dans le cadre de sa candidature, de l'expérience du soumissionnaire dans le domaine de réalisation de divers schémas de territoire et/ou de diagnostic territoriaux, et/ou de la réalisation d'audits organisationnels, de formations, de conseils et aide à la décision. En synthèse toutes réalisations sur des missions à la méthodologie similaire et transposable pour la réalisation des deux phases du déploiement du guide asso. Également, ce mémoire devra apporter les précisions sur les points suivants : - connaissance des enjeux liés à l'appui à la vie associative sur le territoire (analyse des besoins et des difficultés,...), - l'expérience détaillée et les compétences professionnelles de la personne qui sera positionnée sur la mission de co-animation, de ses capacités à réaliser des écrits professionnels experts et de maîtrise des outils de bureautique usuels, - capacité de mobilité géographique du co-animateur pour réaliser la phase diagnostic et pour assurer les réunions en présentiel au SDEJS des ARDENNES avec la référente du Guide asso, et de disposer des couvertures d'assurances idoines, - ancrage territorial et expertise de la structure soumissionnaire en matière d'appui à la vie associative, - la capacité à mettre en réseau et à animer, illustrer si possible avec des expériences antérieures d'animation de réseau (préciser le type de publics, la méthode utilisée...) - la capacité à coordonner des actions de montée en compétences (ex : contribuer à proposer des thématiques de formation, à suggérer des intervenants,...), - la capacité à mobiliser des partenaires (identifier les partenaires stratégiques (financiers et opérationnels) dans le territoire et mettre en avant la capacité à les mobiliser,	Très satisfaisant : 20 Satisfaisant : 15 Moyennement satisfaisant : 10 Peu satisfaisant : 2,5 Non fourni : 0
--	---

Enfin, en cas de proposition de consortium, à l'appréciation du pouvoir adjudicateur, présenter sous la forme d'une note spécifique en annexe du dossier de candidature, un détail de répartition précis des missions, activités, tâches dévolues aux deux acteurs soumissionnaires, assorti d'une appréciation fine du décompte horaire pour chacune des parties. Enfin, il devra être motivé la justification de l'intérêt d'une candidature efficiente sous le format du consortium.

Cette note devra être validée par les gouvernances de chaque structure et inclure un engagement de solidarité en cas de défaillance ou de retrait. Cette note devra être signée par les représentants de chacune des structures disposant des pouvoirs et délégations de signature idoines. Cette note conjointe devra prévoir une clause de prise en charge de l'intégralité de la mission jusqu'à la fin du conventionnement engagé, par l'un des deux acteurs en cas de défaillance ou démission de l'autre co-contractant. Le co-contractant défaillant se verra signifier l'arrêt du dispositif FONJEP à la date de cessation constatée.